

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE de convocation et d'affichage

14 juin 2024

DATE de publication de la délibération

26 juin 2024

Séance du vendredi 21 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27
Présents 20
Votants 26

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Étaient présents : TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, Adjointes ; Mmes et MM. ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile, FOUCHARD Fabrice, JEANNEAU Luc, LEMARCHANDEL Franck, MARTINIAULT Anne-Laure, SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, BAZIN Denis (arrive à 20h00 au point 3), BLANDIN Béatrice, DEHEEGER Vianney, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : BIMBOT Frédéric donne pouvoir à GARÇON Isabelle, BOLIVARD Régis donne pouvoir à TOCZÉ Christian ; GIOT Stéphanie donne pouvoir à DELVILLE Nathalie ; GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi ; QUENOUILLE Roger donne pouvoir à JEANNEAU Luc ; MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à BLANDIN Béatrice ; BAZIN Denis donne pouvoir à D'ABOVILLE Rosine avant son arrivée ; DUFEIL Christophe.

Secrétaire de séance : DELVILLE Nathalie, à qui il est adjoint un auxiliaire.

N°210624-9 : Participation à l'animation estivale de la base nautique temporaire et au Musée de l'Outil

Il est proposé de participer à l'animation estivale de la base nautique temporaire et au Musée de l'Outil en prenant en charge le coût chargé du poste de saisonnier pour les mois de juillet et août 2024.

L'association CKC3R est l'employeur du poste saisonnier pour les deux associations : la commune s'engage à rembourser le coût du salaire chargé du saisonnier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prendre en charge le coût chargé du poste de saisonnier pour les mois de juillet et août 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire,
Christian TOCZÉ



La secrétaire de séance,
Nathalie DELVILLE



Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le **26 juin 2024**

De sa publication sur le site Internet de la commune le **26 juin 2024**